PACIFIC
SUSTAINABLE
TOURISM

*Reconnu par le Conseil mondial du tourisme durable

Tourisme durable dans le Pacifique

Norme de destination*

TRC TOURISM

SPTO PACIFIC TOURISM ORGANISATION

Contenu

Préambule **1**

Objectif **1**

Qui peut utiliser la norme? **2**

Comment la norme peut-elle être utilisée? **2**

Qui est responsable de la mise en œuvre de la norme? **2**

Objectif 1: Des économies prospères **4**

Objectif 2: Des communautés prospères et inclusives **9**

Objectif 3: Des cultures visibles et valorisées **12**

Objectif 4: Des îles et des océans en bonne santé **15**

Définitions **23**

Préambule

Les normes pour l'industrie et les destinations du tourisme durable du Pacifique fournissent des orientations à l'OTP (SPTO) et à ses pays membres pour œuvrer à une amélioration de la durabilité du tourisme, comme l'exige le *Cadre de référence du tourisme durable dans le Pacifique* (CRTDP/(CRTDP/PSTPF)).

La nécessité d'une forme de tourisme plus durable dans le Pacifique a été renforcée par la pandémie de COVID-19, qui a modifié les attentes des voyageurs et des communautés d'accueil ainsi que la manière dont les entreprises mènent leurs activités.

Approuvé par le Conseil des ministres du tourisme en octobre 2021, le (CRTDP/(CRTDP/PSTPF)) prévoit que l'OTP (SPTO) et ses partenaires montreront l'exemple à l'échelle mondiale et démontreront leur engagement en faveur du tourisme durable alors qu'ils se remettent de la pandémie de COVID-19. La vision des nations du Pacifique est de garantir que:

« Nous sommes habilités et bénéficions d'un tourisme résilient, prospère et inclusif. Il améliore le bien-être de nos communautés et protège, restaure et fait la promotion de nos cultures, nos îles et nos écosystèmes océaniques. »

Le (CRTDP/PSTPF) souligne l'importance de s'orienter vers des pratiques durables de planification et de gestion des destinations et d'affaires touristiques qui soutiennent des économies prospères et résilientes. À cette fin, le (CRTDP/PSTPF) recommande qu'une norme de tourisme durable du Pacifique soit élaborée par l'OTP (SPTO) pour les pays membres, sur la base des critères de tourisme durable mondialement reconnus établis par le Conseil mondial du tourisme durable (CMTD/GSTC).

Objectif

La Norme du Pacifique pour les destinations touristiques durables vise à:

- fournir une orientation et des conseils pour élaborer et mettre en œuvre des normes nationales de durabilité pour les pays membres de l'OTP (SPTO) en agissant comme référence pour chaque destination afin d'évaluer les performances actuelles et de s'appuyer progressivement sur les domaines nécessitant un développement ultérieur au fil du temps
- aider les pays membres et leur secteur touristique à devenir plus durables grâce à des partenariats et à des actions des secteurs public et privé
- sensibiliser et encourager les visiteurs à voyager de manière responsable.

L'intention est que les critères et indicateurs de la norme soient un outil permettant aux destinations du Pacifique et à l'industrie du tourisme d'éclairer leur approche visant à améliorer les pratiques durables.

La norme de destination se veut le minimum que toute destination touristique devrait aspirer à atteindre. La norme s'adresse aux gouvernements, aux organisations touristiques, aux entreprises touristiques, aux communautés et aux partenaires financiers.

Les critères indiquent ce qui doit être fait, et non comment le faire ou si l'objectif a été atteint. Ce rôle est rempli par les notes d'orientation pour chaque critère et les outils et matériels pédagogiques associés qui seront disponibles sur le portail du tourisme durable de l'OTP (SPTO) et par le biais d'activités de renforcement des capacités en cours menées dans la région.

Qui peut utiliser la norme?

La norme a été conçue pour les destinations des pays du Pacifique[1] ainsi que les entreprises touristiques. Il existe deux ensembles de critères relatifs au tourisme dans le Pacifique:

La norme de destination du Pacifique est spécifiquement conçue pour les destinations, quelle que soit l'organisation qui en est responsable ou la manière dont ou par qui toute action connexe est mise en œuvre.

La norme de l'industrie du Pacifique est spécialement conçue pour les entreprises touristiques. Il peut s'agir d'entreprises individuelles, mais il peut également s'agir d'autres formes d'installations, d'exploitation et d'entreprise. Par exemple, ils pourraient inclure les musées, les festivals, les bâtiments et monuments publics, et pas seulement les entreprises commerciales telles que l'hébergement ou les attractions payantes.

Comment la norme peut-elle être utilisée?

La norme est conçue pour fournir des orientations et n'est pas destinée à être un ensemble définitif ou une norme globale pour le tourisme durable. Elle constitue une référence solide permettant à chaque pays du Pacifique et à son secteur touristique d'élaborer leurs propres normes. Les indicateurs de performance suggérés (décrits dans la colonne « Comment la norme pourrait être appliquée » dans les tableaux de chaque ensemble de critères) fournissent une liste de circonstances, de facteurs, de preuves et d'actions potentiels à rechercher dans une destination ou une entreprise touristique pour évaluer l'alignement avec la norme. Ils sont également étroitement alignés sur les objectifs de développement durable (ODD).

La Norme des destinations de tourisme durable du Pacifique a été intentionnellement alignée sur les critères de destination durable du Conseil mondial du tourisme durable, organisés autour de quatre thèmes principaux: la gestion durable; impacts socio-économiques; impacts culturels; et les impacts environnementaux. La Norme de destination est reconnue par le Conseil mondial du tourisme durable. Le statut « GSTC-Recognized » signifie que la norme a été examinée par les experts techniques du GSTC et le panel d'assurance du GSTC et qu'ils ont jugé que la norme est équivalente aux critères du GSTC pour le tourisme durable.

Les nations du Pacifique peuvent utiliser la norme régionale comme base pour élaborer leurs propres normes nationales en matière de tourisme durable, si elles le souhaitent.

La structure de la norme

La Norme de destination comporte quatre sections qui correspondent aux quatre objectifs du (CRTDP/PSTPF). Chaque section comporte plusieurs sous-sections. L'ordre des sections et sous-sections n'indique en aucun cas l'importance relative de chaque sujet. De nombreux critères sont transversaux, ce qui signifie que le critère d'un sujet est lié à un ou plusieurs critères ailleurs dans la norme globale. Lorsqu'elles utilisent la norme pour guider la planification du tourisme durable, les destinations et les entreprises doivent tenir compte de la relation entre chacun des objectifs, sujets et critères associés.

Application des critères

La Norme a été conçue pour s'appliquer à une gamme de destinations et de contextes industriels, que le tourisme en tant que secteur soit établi ou émergent. Tous les critères de la Norme ne seront pas applicables dans toutes les situations. En particulier, l'application des critères de l'industrie sera influencée par le type de produit touristique, l'échelle et la portée de chaque entreprise et les conditions réglementaires, environnementales, sociales, économiques ou culturelles locales, qui affectent toutes la mesure dans laquelle une entreprise peut réaliser le critère.

Qui est responsable de la mise en œuvre de la norme?

Le Cadre politique du Pacifique pour le tourisme durable appelle tous les partenaires et parties prenantes à se coordonner et à collaborer pour faire progresser la vision du tourisme durable à travers une série de politiques et d'actions.

Comme pour le (CRTDP/PSTPF), la responsabilité de la mise en œuvre des critères de la Norme du Pacifique pour le tourisme durable n'incombe pas nécessairement à une seule organisation ou à un seul secteur, mais nécessite plutôt un partenariat et une collaboration avec les parties prenantes du gouvernement, de l'industrie, des organisations de la société civile, des partenaires de développement et de la communauté.

[1]Une destination a été définie par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) comme: « Un espace physique avec ou sans limites administratives et/ou analytiques dans lequel un visiteur peut passer la nuit. Il s'agit du regroupement (colocalisation) de produits et services, ainsi que d'activités et d'expériences tout au long de la chaîne de valeur touristique, et d'une unité de base d'analyse du tourisme. Une destination intègre diverses parties prenantes et peut se mettre en réseau pour former des destinations plus grandes ».

Les politiques et actions qui soutiennent les critères s'appliquent à tous les acteurs du tourisme. La norme a été conçue pour répondre aux pays qui sont bien avancés dans les pratiques de tourisme durable ainsi qu'aux pays qui en sont aux premiers stades de planification et de mise en œuvre. Il est reconnu que pour un certain nombre de pays du Pacifique, l'Office national du tourisme ou toute autre autorité compétente dispose de ressources minimes avec lesquelles travailler.

La mise en œuvre réussie de la Norme nécessitera l'engagement de ressources financières et techniques continues aux niveaux national et régional, dont la mobilisation nécessitera une collaboration entre les pays insulaires du Pacifique et les partenaires de développement.

Dans le cas des micro-entreprise touristiques et des entreprises communautaires qui ont une faible empreinte sociale, économique et environnementale, il est reconnu que des ressources limitées peuvent empêcher l'application complète de tous les critères.

Le chemin vers la durabilité est un voyage continu. Cette norme est une autre étape dans ce cheminement visant à soutenir la prise de mesures significatives dans la région et la responsabilité mutuelle pour aborder la transformation du secteur du tourisme. La Norme du Pacifique pour le tourisme durable est un autre outil qui contribuera à donner aux communautés du Pacifique les moyens de bénéficier du tourisme, à garantir que les cultures du Pacifique restent fortes et à soutenir le maintien d'îles et d'écosystèmes océaniques sains.

Révision de la norme

L'OTP (SPTO) examinera périodiquement les critères de destination et d'industrie toutes les quelques années, ou à mesure que les critères GSTC sont mis à jour (selon la première éventualité). La prochaine révision du GSTC aura probablement lieu vers décembre 2024.

L'OTP (SPTO) accueille à tout moment les commentaires des pays membres qui souhaitent formuler des commentaires sur la norme du Pacifique.

Définitions:

***Standard**

Document qui fournit, pour un usage courant et répété, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques relatives à des produits ou à des procédés et méthodes de production associés. Dans ce cas, le terme norme fait référence collectivement à l'ensemble des critères contenus dans ce document.

#Critères

Ensemble de normes, règles ou tests individuels sur lesquels un jugement ou une décision peut être porté.

Reportez-vous à la fin de ce document pour une suite complète de définitions des termes utilisés tout au long.

Objectif 1: Économies prospères

Le tourisme soutient des économies prospères et résilientes

Ces critères nous aident à démontrer notre engagement en faveur d'une planification et d'une gestion durables des destinations qui soutiendront les économies prospères du Pacifique.

Priorité du (CRTDP/PSTPF)	Sujet	Critères	Moyens de répondre à ces critères	Critères GSTC
Législation et politiques de soutien	Gouvernance efficace	**1.1** Une organisation touristique nationale ou une autorité de coordination adaptée à la taille et à l'échelle de la destination est chargée de coordonner, de promouvoir et de rendre compte du développement et de la gestion du tourisme durable avec la participation du secteur privé, du secteur public et de la société civile. **1.2** L'organisme national de tourisme ou l'autorité de coordination: • a des responsabilités définies, une capacité de surveillance et de mise en œuvre, qui peuvent être déterminées par la législation pertinente. • est suffisamment financé • adopte une approche proactive pour travailler avec un éventail d'organismes gouvernementaux et d'autres organisations afin de fournir des activités de gestion de destination durables et des résultats sociaux, culturels et environnementaux • a accès à un personnel suffisant (y compris du personnel ayant une expérience en matière de développement durable) • suit les principes de durabilité et de transparence dans ses opérations et transactions. **1.3** L'organisation nationale du tourisme ou l'autorité de coordination est consultée au niveau	Le pays dispose d'une législation qui définit les fonctions, pouvoirs et responsabilités de l'organisation nationale du tourisme ou de l'organisme de coordination. La structure, les ressources, les responsabilités, les modalités d'établissement des rapports, les compétences et l'expérience de l'équipe de l'organisation nationale du tourisme (ONT) ou de l'autorité de coordination sont accessibles au public. L'organisation nationale du tourisme ou l'autorité de coordination a nommé une personne pour coordonner les programmes de développement durable et travailler avec l'industrie et d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux pour améliorer les pratiques commerciales. L'organisation nationale du tourisme ou l'autorité de coordination dispose d'un plan financier et d'un budget indiquant les sources de financement actuelles et futures pour les programmes de tourisme durable. Le rôle intersectoriel reconnu que joue le tourisme dans l'agenda 2030 permet des dialogues et des opportunités entre les industries au niveau national pour trouver et faire progresser des solutions pour le développement durable.	**A1**

Priorité du (CRTDP/PSTPF)	Sujet	Critères	Moyens de répondre à ces critères	Critères GSTC
		gouvernemental sur les questions liées au développement durable pour l'agenda 2030 et fait la promotion activement le rôle du tourisme dans la réalisation des ODD.		
Législation et politiques de soutien	Stratégie touristique et/ou plan d'action	**1.4** La destination dispose d'une stratégie/plan d'action touristique pluri-annuel à jour et accessible au public, élaboré avec les parties prenantes, définit les valeurs uniques de la destination et reflète la vision et les objectifs du Cadre politique du tourisme durable du Pacifique. Le plan est mis en œuvre et les rapports sur les progrès sont transparents et accessibles au public. **1.5** Le plan identifie et comprend une évaluation des atouts touristiques; prend en compte les problèmes et les risques socio-économiques, culturels et environnementaux ainsi que les objectifs, actions, mesures et responsabilités de toutes les parties prenantes afin d'assurer une croissance durable et d'influencer une politique et une action de développement durable plus large dans la destination.	L'organisation nationale du tourisme ou l'autorité de coordination dispose d'un document publié décrivant la stratégie/le plan d'action actuel de la destination qui soutient le tourisme durable et aborde les questions environnementales, esthétiques, sociales, culturelles, économiques, de qualité, de santé et de sécurité ainsi que le développement de l'industrie dans le contexte des ODD. La stratégie/plan d'action touristique identifie des actions pour toutes les parties prenantes.	**A2**
Législation et politiques de soutien	Sûreté et sécurité	**1.6** Les risques en matière de sûreté et de sécurité sont identifiés, surveillés, prévenus de manière adéquate, traités et signalés tant pour les visiteurs que pour les résidents.	L'organisation nationale du tourisme ou l'autorité de coordination dispose d'un cadre pour identifier, surveiller, signaler publiquement et répondre aux risques liés à la criminalité, à la sécurité et à la santé des visiteurs. Les services de sécurité et de santé sont bien implantés et actifs dans la destination. Les besoins des visiteurs sont identifiés et pris en compte dans la prestation des services de sécurité et de santé. Les installations touristiques sont inspectées pour vérifier leur conformité aux normes de sécurité et d'hygiène.	**B7**

Priorité du (CRTDP/PSTPF)	Sujet	Critères	Moyens de répondre à ces critères	Critères GSTC
			Une stratégie de communication est en place pour informer les visiteurs avant leur arrivée et au sein de la destination des risques liés à la sûreté et à la sécurité.	
Législation et politiques de soutien	Gestion des risques, des catastrophes et des crises	**1.7** La destination dispose d'un plan à jour de réponse aux risques, aux crises et aux urgences pour faire face à une série d'événements de crise potentiels, ce qui inclut un plan de continuité des activités. Le plan est mis à la disposition de l'industrie et une formation est assurée. Des procédures et des ressources sont établies pour la mise en œuvre du plan et celui-ci est régulièrement mis à jour. **1.8** La destination intègre le tourisme dans les évaluations et les plans nationaux de réponse aux catastrophes et aux risques climatiques. **1.9** Les éléments clés du plan de réduction des risques, de gestion des crises et d'intervention d'urgence sont communiqués aux résidents, aux visiteurs et aux entreprises.	Intégrer les considérations liées aux catastrophes et aux risques climatiques dans les politiques touristiques et la planification des investissements. Intégrer le tourisme dans la planification nationale et locale de gestion des catastrophes. Un plan documenté de réduction des risques, de gestion des crises et d'intervention d'urgence pour le tourisme dans la destination. Le plan reconnaît un large éventail de risques, notamment les catastrophes naturelles, le terrorisme (y compris les cyber-menaces), la santé, l'épuisement des ressources et d'autres risques adaptés au lieu, notamment la biosécurité. Les procédures de communication identifiées pour être utilisées pendant et après une urgence. Le programme de diffusion locale d'informations et de formation sur la gestion des risques et des crises et la continuité des activités pour l'industrie du tourisme. Mettre en œuvre un système d'alerte précoce et de communication multi-risques capable de diffuser efficacement des avertissements aux visiteurs. Établir des mécanismes préétablis pour coordonner les réponses physiques et financières pendant l'intervention et le rétablissement.	**A11**
Législation et politiques de soutien	Renforcer la résilience	**1.10** La destination intègre la résilience comme élément clé de son plan touristique et celui-ci est basé sur une approche multi-risques.	La destination cultive une compréhension et une prise de conscience de l'importance de la résilience grâce à des programmes de formation et d'information. La destination aide l'industrie du tourisme à investir dans sa propre résilience grâce à une planification de la continuité des activités.	**Aucun équivalent direct dans les critères GSTC, partiellement pris en compte dans A2 et A11.**

Priorité du (CRTDP/PSTPF)	Sujet	Critères	Moyens de répondre à ces critères	Critères GSTC
Législation et politiques de soutien	Rapports	**1.11** Des indicateurs spécifiques sont utilisés pour suivre les progrès vers les résultats du tourisme durable, conformément à la Stratégie du Pacifique en matière de statistiques du tourisme (PTSS), au Cadre politique océanien pour le tourisme durable (CRTDP/PSTPF) et au Cadre d'indicateurs du tourisme durable dans le Pacifique actuellement en cours d'élaboration dans le cadre du PTSS. Les actions et les résultats sont régulièrement suivis, évalués et rendus publics. Le système de surveillance est révisé périodiquement.	Des indicateurs et des objectifs socio-économiques, culturels et environnementaux quantifiables spécifiques sont identifiés dans le plan touristique et utilisés pour mesurer et rendre compte des performances du tourisme durable. Les avantages économiques pourraient également inclure les services écosystémiques fournis par le biais de zones protégées ou de programmes de conservation liés au tourisme. La soumission de rapports aux agences nationales et régionales pour soutenir le suivi régional de la durabilité et les rapports sur les progrès.	**A3**
Législation et politiques de soutien	Implication des parties prenantes et Communication	**1.12** L'industrie, les agences gouvernementales, les organisations de la société civile, les représentants des communautés, les partenaires régionaux et internationaux et les partenaires donateurs sont impliqués et régulièrement informés des activités et des résultats de la planification et de la gestion durable des destinations. L'industrie bénéficie d'un accès à des informations sur la durabilité pertinentes pour la destination, le secteur et les sous-secteurs, y compris des études de cas de pratiques en action, un accès à des opportunités et des programmes de formation, de développement et de réseautage qui soutiennent de meilleurs résultats en matière de durabilité pour les entreprises de la destination qui sont pertinents par rapport à la taille, à l'échelle et à la maturité du secteur. La destination fait la promotion de l'adoption de normes de durabilité, en promouvant l'application des normes reconnues GSTC-I et des programmes de certification accrédités GSTC-I pour les entreprises touristiques, lorsqu'ils sont disponibles. La destination publie une liste d'entreprises certifiées en matière de durabilité.	L'organisation touristique nationale ou l'autorité de coordination dispose d'une stratégie de communication qui comprend une communication régulière avec l'industrie, les agences gouvernementales, les organisations de la société civile, les représentants communautaires, les partenaires régionaux et internationaux et les partenaires donateurs sur les activités de planification et de gestion du tourisme durable et les résultats pour la destination. La preuve d'une communication régulière sur les questions de durabilité aux entreprises liées au tourisme (médias, réunions, contact direct, etc.). La preuve d'opportunités pour les entreprises touristiques et les communautés locales de participer à des opportunités et à des programmes de formation, de développement et de réseautage qui soutiennent de meilleurs résultats en matière de durabilité pour les entreprises de la destination. Les entreprises qui font progresser les pratiques commerciales durables sont reconnues et promues, par exemple, par le biais des programmes de récompenses nationales du tourisme.	**A4**

Priorité du (CRTDP/PSTPF)	Sujet	Critères	Moyens de répondre à ces critères	Critères GSTC
Législation et politiques de soutien	Prospérité économique nationale et communautaire	**1.13** L'organisation touristique nationale ou l'autorité de coordination assure le leadership et cherche à influencer la répartition des avantages économiques des grandes entreprises et/ou étrangères vers les communautés (par exemple, le secteur des croisières et les propriétés d'hébergement internationales).	Les politiques de développement qui favorisent la répartition des avantages économiques liés au secteur du tourisme. La preuve de partenariats public-privé-communauté. La preuve de la copropriété des initiatives et des entreprises touristiques par les résidents et les groupes communautaires. Les autorités touristiques compétentes contrôlent, évaluent et mettent en œuvre régulièrement des politiques et des initiatives visant à améliorer les dépenses par passager de croisière et la part qui reste dans l'économie locale et ses communautés.	**Aucun équivalent direct dans les critères GSTC.**
Créez des destinations uniques soutenues par des expériences de qualité	Satisfaction des visiteurs	**1.14** La satisfaction des visiteurs quant à la qualité et à la durabilité de la destination est surveillée et des mesures sont prises si nécessaire pour une amélioration continue.	Des sondages périodiques auprès des visiteurs internationaux et d'autres mécanismes de retour d'information sont mis en œuvre et des mesures sont prises en réponse aux résultats de l'enquête et des commentaires des visiteurs.	**A6**
Créez des destinations uniques soutenues par des expériences de qualité	Promotion précise	**1.15** Les messages marketing et promotionnels reflètent fidèlement les valeurs, les produits et les services de la destination, et les visiteurs sont informés de la manière dont ils peuvent contribuer à soutenir le tourisme durable, à protéger les valeurs naturelles et culturelles et à respecter les communautés locales.	La stratégie marketing de la destination est alignée sur les valeurs de la destination décrites dans le plan touristique. Exemples d'informations aux visiteurs comprenant des messages concernant le tourisme durable et la manière dont les visiteurs peuvent contribuer à la protection des valeurs naturelles et culturelles.	**A7**
Créez des destinations uniques soutenues par des expériences de qualité	Mobiliser les investissements dans le tourisme durable	**1.16** La contribution du tourisme à l'économie de la destination est surveillée chaque année et rendue publique, et pourrait inclure les dépenses des visiteurs, l'emploi, les données sur les investissements et les preuves sur la répartition des avantages économiques. **1.17** Il existe un cadre de référencce national propice aux investissements dans le développement durable dans lequel le secteur du tourisme est inclus.	Des rapports annuels sur la contribution économique directe et indirecte du tourisme dans la destination sont conformes à la Stratégie statistique du tourisme du Pacifique 2021-2030 et pourraient inclure le volume, les dépenses, l'emploi, la valeur des investissements privés et publics dans les infrastructures touristiques et la répartition des avantages économiques dans la destination. . Les autorités compétentes en matière de tourisme ont accès à un ensemble de donateurs et sont informées/consultées sur les possibilités d'investissements inter-sectoriels en faveur du développement durable.	**B1**

Objectif 2: Communautés prospères et inclusives

Le tourisme soutient l'autonomisation et le bien-être de nos communautés

Ces critères nous aident à prendre bien soin de nos communautés ainsi que de nos visiteurs.

Priorité du (CRTDP/PSTPF)	Sujet	Critères	Moyens de répondre à ces critères	Critères GSTC
Renforcer l'inclusion sociale	Protéger les droits	**2.1** Les communautés, les visiteurs et le personnel du Pacifique sont protégés contre les activités touristiques impliquant toute forme d'exploitation, de harcèlement et de discrimination, garantissant ainsi la protection des droits de la personne conformément aux normes internationales. Les lois et les pratiques établies sont communiquées publiquement et appliquées. La destination dispose de lois, de pratiques et d'un code de conduite établi pour prévenir et signaler la traite des êtres humains, l'esclavage moderne et l'exploitation commerciale, sexuelle ou toute autre forme d'exploitation, de discrimination et de harcèlement de ou contre quiconque, en particulier les enfants, les adolescents, les femmes, les LGBT. et d'autres minorités. **2.2** Les lois et réglementations concernant les droits de propriété et les acquisitions sont documentées et appliquées pour protéger les communautés du Pacifique des activités touristiques qui ont un impact sur la propriété des ressources naturelles et culturelles, sur les droits de propriété et sur les droits d'utilisation et d'accès aux ressources clés. Ils respectent les droits communaux et autochtones, assurent la consultation publique et n'autorisent pas la réinstallation sans consentement préalable, libre et éclairé et sans compensation juste et équitable.	La communication à l'industrie et aux visiteurs sur la législation, les politiques et les bonnes pratiques/codes de conduite qui protègent les communautés du Pacifique contre l'exploitation, la discrimination et le harcèlement. La communication à l'industrie et aux visiteurs sur la législation, les politiques et les bonnes pratiques/codes de conduite qui protègent les droits de propriété, l'utilisation et l'accès des communautés aux ressources. La preuve de l'application de ce qui précède dans le contexte du développement et de l'activité touristiques. Des mesures sont mises en œuvre pour soutenir la protection de l'avenir des salariés par le biais de plans d'épargne salariale, de régimes d'assurance de crise ou similaires.	**B5**
Renforcer l'inclusion sociale	Un travail décent et équitable, avec des opportunités d'emploi local et l'égalité des chances pour tous	**2.3** Les entreprises touristiques de la destination s'engagent à offrir des chances égales en matière d'emploi, de formation et d'avancement au niveau local, un environnement de travail sûr et sécurisé et un salaire décent pour tous, y compris les travailleurs étrangers.	La fourniture de programmes/cours de formation professionnelle pertinents pour l'industrie locale. Les opportunités de formation et d'emploi sont encouragées et exploitées par la population locale, notamment les femmes, les jeunes et les groupes minoritaires.	**B2**

Priorité du (CRTDP/PSTPF)	Sujet	Critères	Moyens de répondre à ces critères	Critères GSTC
		2.4 La destination offre l'accès à des programmes académiques pertinents (au niveau national ou sous-régional) abordant le thème du développement touristique durable, ouverts aussi bien aux étudiants qu'aux professionnels.	Les déclarations d'engagement de la destination à fournir des opportunités de travail/de carrière décentes dans le secteur du tourisme. L'organisation nationale du tourisme ou l'autorité de coordination travaille avec d'autres agences chargées de vérifier les conditions de travail et de recevoir/traiter les réclamations. Les opportunités de partenariat pour la formation et la recherche entre le monde universitaire, le secteur public et le secteur privé permettent de progresser dans le développement du tourisme durable dans la destination.	
Renforcer l'inclusion sociale	Accessibilité	**2.5** L'organisation touristique nationale ou autorité de coordination travaille avec les entreprises touristiques, d'autres organismes gouvernementaux et organisations communautaires pour rendre les sites, installations et services, y compris ceux d'importance naturelle et culturelle, accessibles à tous, y compris aux personnes handicapées et à d'autres personnes ayant des exigences d'accès spécifiques ou d'autres besoins particuliers. Lorsque les sites et les installations ne sont pas immédiatement accessibles, l'accès est accordé grâce à la conception et à la mise en œuvre de solutions qui tiennent compte à la fois de l'intégrité du site et des aménagements raisonnables possibles pour les personnes ayant des exigences d'accès. **2.6** Des informations sont mises à disposition sur l'accessibilité des attractions touristiques, des sites, des installations et des services pour les personnes handicapées et autres personnes ayant des exigences d'accès spécifiques ou d'autres besoins particuliers.	L'existence de toute réglementation et norme concernant l'accessibilité des sites, installations et services destinés aux visiteurs. La diffusion à l'industrie d'informations sur l'accessibilité. La preuve de programmes visant à améliorer l'accès pour les personnes ayant une gamme de besoins d'accès. L'application cohérente des normes d'accessibilité dans les établissements publics. Les données sur l'étendue/la proportion de sites et d'installations accessibles aux visiteurs. Les informations sur l'accessibilité incluses dans les communications sur la destination. Une formation est dispensée au personnel pour accueillir les visiteurs handicapés de manière appropriée.	**B8**
Réorienter le tourisme pour offrir de plus grands avantages aux communautés du Pacifique	Soutenir les entreprises et les communautés locales	**2.7** Les produits et services d'origine locale et fabriqués dans les communautés du Pacifique sont promus pour soutenir les entreprises locales, les chaînes d'approvisionnement et les investissements durables. Le développement et l'achat de produits locaux durables basés sur les principes du commerce équitable sont également encouragés.	Des conseils, des financements ou d'autres soutiens sont disponibles dans la destination pour aider les entreprises locales liées au tourisme. L'action visant à encourager et à aider les entreprises touristiques à acheter des biens et services localement afin de renforcer la chaîne d'approvisionnement des destinations.	**B3**

Priorité du (CRTDP/PSTPF)	Sujet	Critères	Moyens de répondre à ces critères	Critères GSTC
		2.8 La destination dispose d'un système pour permettre et encourager les entreprises, les visiteurs et le public à contribuer aux initiatives communautaires et durables de manière responsable.	Les initiatives visant à aider les agriculteurs, artisans et producteurs alimentaires locaux à s'engager dans la chaîne de valeur du tourisme. Les produits du terroir et artisanat identifiés, valorisés et proposés à la vente aux visiteurs de la destination. Des programmes existent et sont promus pour permettre aux visiteurs et aux entreprises de soutenir la communauté locale et les initiatives de développement durable telles que le bénévolat ou les contributions financières.	
Participation de la Communauté	Autonomisation de la communauté	**2.9** Les communautés et d'autres parties prenantes sont impliquées dans des forums pour discuter des opportunités touristiques, des défis et de la durabilité du tourisme, y compris les politiques et directives générales de planification. **2.10** Les communautés sont responsabilisées grâce à des opportunités de renforcement des capacités qui leur permettent de s'engager efficacement dans le tourisme et d'élargir le bassin d'acteurs impliqués dans l'industrie.	La preuve de la promotion et de la facilitation de la participation du public à la planification/à la gestion des destinations. Des informations sur le type et le niveau de cette participation sont incluses dans le plan touristique. La preuve d'opportunités d'éducation au développement communautaire inclusif, par exemple • La présence d'écoles professionnelles disponibles pour développer les capacités touristiques • L'existence de programmes d'éducation et de développement des compétences touristiques • L'existence de programmes et d'opportunités de réseautage • L'existence de programmes et d'opportunités de mentorat communautaires.	**A5**
Participation de la Communauté	Satisfaction de la communauté	**2.11** Les aspirations, les préoccupations et la satisfaction des communautés en matière de développement et de gestion du tourisme sont régulièrement surveillées, et les résultats sont rendus publics en temps opportun et intégrés dans la planification et l'action touristiques. **2.12** La destination dispose d'un système permettant d'améliorer la compréhension locale des opportunités et des défis du tourisme durable et de renforcer la capacité des communautés à y répondre.	Les sondages aux niveaux national et communautaire et autres mécanismes de retour d'information systématique, couvrant les questions touristiques. La preuve des mesures prises en réponse aux commentaires de la communauté.	

Objectif 3: Cultures visibles et valorisées

Le tourisme amplifie et fait la promotion de notre culture et de notre patrimoine

Ces critères nous aident à protéger notre mode de vie local, notre culture et notre patrimoine.

Priorité du (CRTDP/PSTPF)	Sujet	Critères	Moyens de répondre à ces critères	Critères GSTC
Protéger et promouvoir nos cultures et favoriser la prospérité des industries culturelles et créatives	Protection et conservation du patrimoine culturel	**3.1** La destination dispose d'une politique et d'un cadre de référence pour protéger et conserver les biens culturels, notamment le patrimoine bâti et les paysages culturels.	Des listes de biens culturels, y compris l'évaluation et indication de vulnérabilité. Il existe une politique et un cadre pour protéger et conserver les biens culturels, notamment le patrimoine bâti et les paysages culturels. Sauvegarder le patrimoine naturel et culturel à travers l'éducation touristique et le développement de produits. Les politiques et mesures visant à protéger et à conserver les biens culturels sont communiquées à l'industrie et aux visiteurs. Un programme de réhabilitation et de conservation des actifs. Des mécanismes permettant d'utiliser les revenus du tourisme pour soutenir la conservation des biens culturels.	**C1**
		3.2 La vente, le commerce, l'exposition ou le don d'objets historiques et archéologiques sont correctement réglementés, appliqués et communiqués publiquement aux entreprises touristiques et aux visiteurs.	Les entreprises touristiques et les visiteurs sont informés des exigences relatives à la vente, au commerce, à l'exposition ou au don d'objets historiques. La preuve de l'application des lois pertinentes.	**C2** .
Protéger et promouvoir nos cultures et favoriser la prospérité des industries culturelles et créatives	Vie et culture locales	**3.3** La destination soutient la célébration et la protection du patrimoine culturel immatériel, notamment les traditions locales, les arts, la musique, la langue, la gastronomie et d'autres aspects de l'identité et du caractère distinctif locaux. **3.4** La présentation, la reproduction et l'interprétation de la culture et des traditions vivantes impliquent et profitent aux communautés locales et offrent aux visiteurs une expérience authentique et authentique.	La preuve de l'implication des communautés locales dans le développement et la fourniture d'expériences culturelles aux visiteurs.	**C3**

Priorité du (CRTDP/PSTPF)	Sujet	Critères	Moyens de répondre à ces critères	Critères GSTC
Protéger et promouvoir nos cultures	Accès à la communauté	**3.5** La destination surveille, protège et, si nécessaire, réhabilite ou rétablit l'accès de la communauté locale aux sites naturels et culturels.	Un suivi de l'accessibilité aux sites naturels et culturels pour la communauté locale. La preuve d'engagement avec la communauté locale concernant l'accès communautaire. Une action spécifique pour protéger et/ou réhabiliter l'accès des communautés locales.	**C4**
Protéger et promouvoir nos cultures et favoriser la prospérité des industries culturelles et créatives	Propriété intellectuelle	**3.6** Des politiques existent pour garantir la protection des droits de propriété intellectuelle relatifs aux industries culturelles et créatives des peuples et communautés du Pacifique.	Des informations sur les droits de propriété intellectuelle dans le développement de produits et d'expériences culturels et créatifs sont communiquées aux acteurs du tourisme. Des politiques conformes à la protection des droits de propriété intellectuelle sont élaborées et mises en œuvre.	**C5**
Protéger et promouvoir nos cultures et favoriser la prospérité des industries culturelles et créatives	Gérer les impacts	**3.7** La destination dispose d'un système de gestion des visiteurs qui est régulièrement revu afin de minimiser l'impact négatif du tourisme sur les sites culturels. Le système prend en compte les caractéristiques, la capacité et la sensibilité de tous les sites. Des lignes directrices pour un comportement respectueux sont mises à la disposition des visiteurs, des voyagistes et des guides sur les sites sensibles et lors des manifestations culturelles. Elles sont diffusées au moment opportun, y compris avant et pendant la visite, afin de maximiser le respect des règles et de minimiser les effets négatifs. Des mesures sont prises pour surveiller et gérer le volume et les activités des visiteurs, et pour les réduire ou les augmenter si nécessaire à certains moments et dans certains endroits, en travaillant à équilibrer les besoins de la communauté, des sites culturels et de l'économie.	Les représentants des communautés locales participent à l'élaboration des informations destinées aux visiteurs. L'existence et la diffusion de lignes directrices publiées pour renforcer les comportements positifs des visiteurs. Un code de bonnes pratiques pour les voyagistes et les guides touristiques. La destination planifie/met en œuvre des stratégies de dispersion du tourisme pour relâcher la pression des sites surpeuplés et disperser les bénéfices touristiques vers d'autres zones identifiées comme alternatives ou vers de nouvelles zones présentant un potentiel touristique. La communauté est en mesure de déterminer les niveaux d'interaction et d'activité touristique pour les biens culturels afin de les protéger et de les préserver.	**C6**

Priorité du (CRTDP/PSTPF)	Sujet	Critères	Moyens de répondre à ces critères	Critères GSTC
Protéger et promouvoir nos cultures et favoriser la prospérité des industries culturelles et créatives	Interprétation	**3.8** Des informations d'interprétation précises et respectueuses développées avec la collaboration de la communauté hôte pour garantir que la pertinence culturelle est fournie sur les sites naturels et culturels. Les informations sont clairement communiquées dans des langues pertinentes pour les visiteurs et les résidents.	La fourniture de matériel d'interprétation informatif sur place et dans des formats accessibles avant l'arrivée. La fourniture de formations continues pour les guides touristiques et les gestionnaires de sites. La preuve que le matériel d'interprétation a fait l'objet de recherches approfondies et qu'il est exact. Le matériel d'interprétation qui identifie l'importance et la sensibilité/fragilité des sites. La preuve de la collaboration de la communauté hôte dans la préparation du matériel d'interprétation pertinent. Le matériel d'interprétation disponible dans les langues pertinentes.	**C7**

Objectif 4: Îles et océans sains

Le tourisme accélère l'action climatique, protège nos écosystèmes et soutient la résilience.

Ces critères guident le tourisme afin qu'il contribue à soutenir la protection et la régénération de nos îles, de nos océans et de nos écosystèmes pour que les générations futures puissent en profiter.

Il convient de noter que les critères doivent garantir, dans la mesure du possible, leur alignement sur les objectifs environnementaux de la région Pacifique du PROE et sur le cadre de résultats 2017-2026.

Priorité du (CRTDP/PSTPF)	Sujet	Critères	Moyens de répondre à ces critères	Critères GSTC
Protection des îles et des océans	Conservation	**4.1** La protection des sites naturels, des habitats, des espèces et des écosystèmes est surveillée, traitée et appliquée efficacement afin de minimiser les impacts négatifs du tourisme sur l'environnement naturel, de conserver les écosystèmes, les habitats et les espèces, et de prévenir l'introduction et la propagation d'espèces envahissantes.	Des mesures sont prises pour identifier, surveiller et atténuer les impacts du tourisme sur la biodiversité et le patrimoine naturel. Des mécanismes permettant d'utiliser les revenus du tourisme pour soutenir la conservation des atouts naturels. Des communications avec les visiteurs et les entreprises sur la réduction de la propagation des mauvaises herbes et des espèces non indigènes.	**D1**
Protection des îles et des océans	Contrôles de planification et de développement	**4.2** Les lignes directrices, réglementations et/ou politiques de planification contrôlent l'emplacement et la nature du développement, exigent une évaluation de l'impact environnemental, économique et socio-culturel et intègrent l'utilisation, la conception, la construction et la démolition durables des terres. Les lignes directrices, réglementations et/ou politiques s'appliquent également aux opérations, y compris la location de propriétés et les concessions à des fins touristiques. Les lignes directrices, réglementations et politiques sont élaborées en consultation avec la communauté et l'industrie et sont largement communiquées et appliquées.	Les politiques/règlements/directives spécifiques qui contrôlent le développement sont documentés. Des exigences en matière d'évaluation d'impact sont définies, couvrant les impacts environnementaux, économiques et socio-culturels, à une échelle suffisante pour répondre aux problèmes à long terme de la destination. Des réglementations spécifiques sur la location et l'exploitation de propriétés à des fins touristiques, avec preuves de leur application et de leur respect. La preuve de la participation du public à l'élaboration de politiques/réglementations/lignes directrices.	**A9**

Priorité du (CRTDP/PSTPF)	Sujet	Critères	Moyens de répondre à ces critères	Critères GSTC
			La preuve de communication et d'application des politiques/règlements/orientations, aux étapes de planification, d'élaboration et de mise en œuvre.	
Protection des îles et des océans	Gestion des visiteurs	**4.3** La destination dispose d'un système de gestion des visiteurs qui est régulièrement revu afin de minimiser l'impact négatif du tourisme sur les sites naturels et culturels sensibles. Le système prend en compte les caractéristiques, la capacité et la sensibilité de tous les sites. Des lignes directrices en matière de comportement respectueux sont disponibles pour les visiteurs, les voyagistes et les guides des sites sensibles et sont fournies au moment approprié, y compris avant et pendant la visite, afin de maximiser la conformité. Des mesures sont prises pour surveiller et gérer le volume et les activités des visiteurs, et pour les réduire ou les augmenter si nécessaire à certains moments et dans certains endroits, en travaillant à équilibrer les besoins de l'économie locale, de la communauté, du patrimoine culturel et de l'environnement.	Une évaluation des atouts et des attractions touristiques ainsi que des impacts du tourisme est contenue dans la stratégie/plan d'action. Le nombre de visiteurs sur les sites clés tout au long de l'année est surveillé. Un suivi des flux de visiteurs et de leur impact sur les sites naturels, avec des résultats partagés sur l'ensemble de la destination. Les impacts des volumes de visiteurs et des activités sont identifiés grâce à l'observation et aux commentaires de la communauté et des parties prenantes. Des mesures sont prises pour gérer le nombre de visiteurs afin de minimiser les impacts sur les attractions bâties et naturelles très visitées. La preuve d'actions visant à gérer et atténuer les impacts liés au tourisme dans ou autour des sites naturels. L'existence et diffusion de lignes directrices publiées sur le comportement des visiteurs sur les sites sensibles, et contrôle périodique de leur conformité. Un code de bonnes pratiques pour les voyagistes et les guides touristiques et/ou tout autre engagement avec eux sur la gestion des visiteurs sur les sites naturels. La coopération avec les organismes locaux de conservation pour identifier les risques environnementaux associés au tourisme et les mesures pour les réduire.	**D2** **A8**

Priorité du (CRTDP/PSTPF)	Sujet	Critères	Moyens de répondre à ces critères	Critères GSTC
			La fourniture de formations pour les guides en matière de minimisation des impacts sur les sites sensibles.	
Protection des îles et des océans	Protection de la faune	**4.4** La destination dispose de lignes directrices et de réglementations pour protéger la faune terrestre côtière et marine et dispose d'un système pour garantir le respect des lois et normes locales, nationales et internationales concernant les interactions avec la faune. L'organisation nationale du tourisme ou l'autorité de coordination soutient l'élaboration de législations et de politiques nationales là où elles sont absentes. **4.5** La destination fournit des informations sur les lignes directrices et réglementations aux entreprises et aux visiteurs pour garantir que les interactions avec la faune sont respectueuses et non invasives et gérées de manière responsable afin d'éviter des impacts négatifs sur les animaux concernés et sur la viabilité et le comportement des populations.	La communication à l'industrie et aux visiteurs sur la législation, les politiques et les bonnes pratiques/codes de conduite applicables dans la destination concernant l'interaction avec la faune. L'approbation des normes internationales pour l'observation de la faune marine et terrestre. La distribution d'un code de bonnes pratiques pour l'interaction avec la faune, y compris l'observation, qui reflète les normes internationales. Le système de contrôle du respect de la réglementation et du code de bonnes pratiques parmi les opérations touristiques. Les actions visant à surveiller le bien-être de la faune et à minimiser les perturbations, dans les endroits où des interactions se produisent. La fourniture d'informations aux visiteurs sur la manière d'éviter le commerce des espèces menacées. Le personnel concerné travaillant dans le secteur du tourisme lié à la faune est formé à la protection de la faune et un système de signalement clair est en place pour qu'il puisse prévenir/agir en cas de comportement préjudiciable à la faune.	**D3**
Protection des îles et des océans	Bien-être animal	**4.6** La destination dispose d'un système permettant de garantir le respect des lois et normes locales, nationales et internationales visant à garantir le bien-être animal et la conservation des espèces (animaux, plantes et tous organismes vivants). Cela comprend la récolte, l'élevage et la capture, le commerce,	L'industrie et les visiteurs sont informés de la législation, des politiques et des bonnes pratiques/codes de conduite concernant le bien-être animal dans la destination. La fourniture d'informations aux visiteurs sur les interactions nuisibles avec les animaux sauvages, telles que le toucher et l'alimentation.	**D4**

Priorité du (CRTDP/PSTPF)	Sujet	Critères	Moyens de répondre à ces critères	Critères GSTC
		l'exposition et la vente d'espèces sauvages et de leurs produits. Aucune espèce d'animal sauvage n'est acquise, élevée ou détenue en captivité, sauf par des personnes autorisées et convenablement équipées et pour des activités correctement réglementées. **4.7** L'hébergement, les soins et la manipulation de tous les animaux sauvages et domestiques associés au tourisme répondent aux normes les plus élevées en matière de bien-être animal.	La possibilité pour les visiteurs de signaler tout problème aux autorités. Les possibilités permettant aux visiteurs de signaler tout problème aux autorités. L'application de la législation associée aux activités de chasse/pêche est autorisée/approuvée par les autorités.	
Protection des îles et des océans	Pollution par la lumière et le bruit	**4.8** La destination dispose de lignes directrices et de réglementations visant à minimiser la pollution par la lumière et le bruit et encourage les entreprises à suivre ces lignes directrices et réglementations.	Des lignes directrices sur la pollution par la lumière et le bruit – produites et promues auprès des entreprises touristiques. L'identification et la surveillance des sources potentielles de pollution le bruit et la lumière liées au tourisme. Des mécanismes permettant aux résidents de signaler la pollution par le bruit et par la lumière, avec des actions de suivi.	**D12**
Protection des îles et des océans	Utilisation de l'eau	**4.9** La destination encourage les entreprises à mesurer, surveiller, rendre compte publiquement et gérer leur consommation d'eau. Le risque lié à l'eau dans la destination est évalué et documenté. Dans les cas où le risque lié à l'eau est élevé, des objectifs de gestion de l'eau sont définis et poursuivis activement avec les entreprises, afin de garantir que l'utilisation touristique n'entre pas en conflit avec les besoins des communautés locales et des écosystèmes terrestres, côtiers et marins.	Le contrôle et rapport sur les sources et les volumes d'eau utilisés à des fins touristiques et leurs effets sur les communautés locales et les écosystèmes. La fourniture de conseils et d'un soutien pour le suivi et la réduction de la consommation d'eau par les entreprises. L'établissement, publication et mise en œuvre d'objectifs d'utilisation de l'eau pour les entreprises dont le risque lié à l'eau a été évalué comme élevé. La promotion et contrôle du respect des objectifs par les entreprises touristiques.	**D6**

Priorité du (CRTDP/PSTPF)	Sujet	Critères	Moyens de répondre à ces critères	Critères GSTC
			Des informations sont fournies aux visiteurs sur les risques liés à l'eau et la réduction de la consommation d'eau.	
Protection des îles et des océans	La qualité de l'eau	**4.10** La qualité de l'eau est surveillée de manière adéquate, conformément aux objectifs environnementaux régionaux du Pacifique et au Cadre de référence de résultats 2017-2026, à des fins de consommation, de loisirs et écologiques, et les résultats sont accessibles au public. La destination dispose d'un système pour répondre en temps opportun aux problèmes de qualité de l'eau.	Un programme de surveillance de la qualité de l'eau à des fins potables, récréatives et écologiques. Des actions visant à améliorer la qualité de l'eau sont menées avec les entreprises touristiques. Des informations sont fournies aux visiteurs sur la qualité de l'eau potable locale et sur la manière de réduire la dépendance à l'égard de l'utilisation d'eau en bouteille à usage unique.	**D7**
Protection des îles et des océans	Eaux usées	**4.11** La destination a mis en place des directives claires et appliquées pour l'emplacement, l'entretien et les tests des rejets des fosses septiques et des systèmes de traitement des eaux usées. **4.12** La destination garantit que les déchets sont correctement traités et réutilisés ou rejetés en toute sécurité sans impact négatif sur la population locale et l'environnement.	Des directives et réglementations écrites sur le traitement des eaux usées. Un système d'application des directives entre les entreprises. La surveillance/test des eaux usées rejetées. La mise à disposition de systèmes durables de traitement de l'eau, destinés à être utilisés par le secteur du tourisme, lorsque cela est pratique et approprié.	**D8**
Protection des îles et des océans	Déchets solides	**4.13** La destination veille à ce que les déchets solides soient correctement traités et détournés de la mise en dépôt, grâce à la mise en place d'un système de collecte et de recyclage à flux multiples qui sépare efficacement les déchets par type. La destination encourage les entreprises à éviter, réduire, réutiliser et recycler les déchets solides, y compris les déchets alimentaires. **4.14** Les déchets solides sont correctement surveillés, réduits, séparés et recyclés, et des objectifs	Un programme de surveillance des déchets, avec résultats et objectifs publiés. Une campagne/conseils/soutien coordonné avec les entreprises touristiques sur la gestion des déchets, y compris le gaspillage alimentaire. Une campagne visant à réduire/éliminer les articles à usage unique, notamment les plastiques.	**D9**

Priorité du (CRTDP/PSTPF)	Sujet	Critères	Moyens de répondre à ces critères	Critères GSTC
		quantitatifs sont fixés. Des actions sont menées pour éliminer ou réduire les articles à usage unique, notamment les plastiques. Tous les déchets solides résiduels qui ne sont pas réutilisés ou recyclés sont éliminés de manière sûre et durable.	La fourniture d'un système de collecte et de recyclage, avec au moins quatre flux (c'est-à-dire organiques, papier, métal, verre et plastique). La fourniture d'un système durable d'élimination des déchets résiduels. Une campagne visant à éliminer les rejets de déchets, y compris par les visiteurs, et à maintenir les espaces publics propres. Un système adéquat pour l'élimination séparée des déchets.	
Renforcer la résilience au changement climatique et la transition vers une ressource à faibles émissions **Secteur Efficace**	Économies d'énergie et énergies renouvelables	**4.15** La destination a pour objectifs de réduire la consommation d'énergie, d'améliorer l'efficacité de son utilisation et d'augmenter l'utilisation des énergies renouvelables. Les entreprises sont encouragées à mesurer, surveiller, réduire et rendre publiquement compte de leur contribution à ces objectifs.	Des objectifs de consommation d'énergie sont établis, surveillés et promus. Un programme d'augmentation de l'efficacité énergétique pour l'industrie. L'investissement dans les énergies renouvelables et pourcentage de la fourniture/consommation totale du secteur. Le soutien et incitations à la surveillance et à la réduction de la consommation d'énergie par les entreprises.	**D5**
Renforcer la résilience face au changement climatique et assurer la transition vers un secteur à faibles émissions et économe en ressources	Les émissions de gaz à effet de serre	**4.16** La destination dispose d'une stratégie qui comprend des objectifs visant à mesurer et à minimiser l'empreinte carbone du secteur et des rapports sur les politiques et actions d'atténuation. **4.17** La destination prend en compte l'empreinte carbone liée aux voyages de ses visiteurs et fait la promotion des mesures appropriées visant à une compensation carbone efficace qui profite à la destination. Les entreprises sont encouragées à mesurer, surveiller, réduire ou minimiser, déclarer publiquement et atténuer les émissions de gaz à effet de serre provenant de tous les aspects de leurs opérations (y compris celles des fournisseurs et	La campagne soutenue ou autre engagement avec les entreprises touristiques sur la réduction et l'atténuation des émissions. L'information des entreprises et des visiteurs sur les dispositifs de compensation répondant aux normes reconnues et bénéficiant à la destination.	**D10**

Priorité du (CRTDP/PSTPF)	Sujet	Critères	Moyens de répondre à ces critères	Critères GSTC
		prestataires de services). La compensation de toutes les émissions restantes est encouragée.		
Renforcer la résilience face au changement climatique et assurer la transition vers un secteur à faibles émissions et économe en ressources	Transport	**4.18** La destination dispose d'une stratégie avec des objectifs (ou alignés sur des objectifs nationaux/ régionaux) visant à réduire les émissions des transports vers et à l'intérieur de la destination et à encourager les investissements et l'utilisation de véhicules durables à faibles émissions, les transports publics et les déplacements actifs (marche et vélo).	La destination travaille avec les secteurs de l'aviation et des croisières sur des stratégies de diminution des émissions qui réduisent, évitent ou suppriment les émissions de gaz à effet de serre et qui peuvent inclure des projets de compensation carbone bénéficiant directement aux pays du Pacifique. L'accent mis sur les marchés cibles des destinations à courte distance. L'accent mis sur la stimulation des marchés touristiques nationaux et régionaux. L'investissement dans des infrastructures de transport plus durables, notamment les transports publics et les véhicules à faibles émissions. L'amélioration et promotion d'options de transport à émissions faibles ou nulles pour les visiteurs.	**D11**
Renforcer la résilience face au changement climatique et assurer la transition vers un secteur à faibles émissions et économe en ressources	Adaptation au changement climatique	**4.19** La destination identifie les risques et les opportunités associés au changement climatique dans son plan touristique. **4.20** L'impact du changement climatique sur l'emplacement, la conception, le développement et la gestion des installations touristiques est pris en compte dans le cadre des processus d'approbation et étendus. **4.21** Des informations sur les changements climatiques prévus, les risques associés et les conditions futures sont fournies aux résidents, aux entreprises et aux visiteurs. **4.22** La destination fait la promotion d'une planification active de l'action climatique au sein de la	La stratégie de gestion de la destination et le plan d'action identifient et abordent les problèmes climatiques. Les réglementations, lignes directrices et zonage pour le développement et les activités touristiques, afin de tenir compte des conséquences du changement climatique. Des informations sur l'impact du changement climatique sur la destination sont fournies aux visiteurs, ainsi que sur l'importance des choix respectueux du climat et la possibilité de contribuer à soutenir des projets d'adaptation au climat (comme une contribution financière volontaire).	**A10**

Priorité du (CRTDP/PSTPF)	Sujet	Critères	Moyens de répondre à ces critères	Critères GSTC
		communauté et auprès des entreprises. Des informations sur les changements climatiques prévus, les risques associés et les conditions futures sont fournies aux résidents, aux entreprises et aux visiteurs. **4.23** La destination mobilise activement des ressources financières pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique.		
Renforcer la résilience face au changement climatique et assurer la transition vers un secteur à faibles émissions et économe en ressources	Réduction des risques de catastrophe	**4.24** La destination travaille avec les agences gouvernementales, les organismes concernés et l'industrie pour se préparer et répondre aux catastrophes afin de protéger la vie, les biens et la continuité des activités.	L'organisation nationale du tourisme ou l'autorité compétente est représentée dans les groupes de travail inter-gouvernementaux liés à la gestion des catastrophes. L'organisation nationale du tourisme ou l'autorité compétente travaille avec d'autres organisations internationales, régionales ou nationales travaillant sur des stratégies de réduction des risques de catastrophe au sein de la destination. Un fonds fiduciaire de crise auquel l'industrie peut contribuer pour la réduction des risques de catastrophe est développé.	Aucun équivalent GSTC direct.

Définitions

TERME	DÉFINITION
Accéder	Permission, liberté ou capacité d'entrer, de s'approcher ou de passer vers et depuis un lieu ou d'approcher ou de communiquer avec une personne ou une chose.
Accessible	Donner aux individus dotés de capacités variées la possibilité d'atteindre, de participer ou de comprendre.
Précis	Exempt d'erreur, surtout grâce à des soins; conforme exactement à la vérité ou à une norme.
Voyage actif	Effectuer des déplacements par des moyens physiquement actifs, comme la marche ou le vélo.
Adolescent	Un jeune qui devient adulte.
Avancement	Promotion ou élévation à un rang ou à un poste supérieur.
La pollution de l'air	La présence de produits chimiques ou de composés dans l'air qui ne sont généralement pas présents et qui diminuent la qualité de l'air. Le secteur des transports est responsable d'une grande partie de la pollution atmosphérique urbaine.
Bien-être animal	Le bien-être animal désigne la manière dont un animal s'adapte aux conditions dans lesquelles il vit. Les « cinq libertés » universellement reconnues, publiées en 1965, décrivent le droit au bien-être des animaux sous contrôle humain. Selon ce concept, les besoins primaires d'un animal en matière de bien-être peuvent être satisfaits par: l'absence de faim, de malnutrition et de soif; l'absence de peur et de détresse; l'absence d'inconfort physique et thermique; l'absence de douleur, de blessure et de maladie; et la liberté d'exprimer des modèles de comportement normaux.
Comportement approprié	Comportement de toute personne impliquée dans une entreprise touristique caractérisé par le respect du tissu socio-culturel et écologique d'un lieu.
Objets archéologiques	Tout objet fabriqué, utilisé ou modifié par l'homme. Les exemples courants incluent les outils, les ustensiles, les œuvres d'art, les restes de nourriture et d'autres produits de l'activité humaine.
Artefact	Quelque chose créé par les humains généralement dans un but pratique; notamment un objet restant d'une période particulière.
Assurance	Preuve démontrable que les exigences spécifiées relatives à un produit, un processus, un système, une personne ou un organisme sont remplies (adapté de l'ISO 17000). Synonymes: certification, verification.
Authentique	Digne d'être accepté ou cru comme étant conforme ou basé sur des faits; pas faux ni imitation: réel, actuel; fidèle à sa propre personnalité, son esprit ou son caractère; fabriqué ou réalisé de la même manière qu'un original;

TERME	DÉFINITION
Services de base	Comprend l'enseignement primaire, les soins de santé, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement, les déchets solides et l'approvisionnement en énergie.
Avantage	Pour ajouter de la valeur positive.
Biodiversité	Variabilité parmi les organismes vivants de toutes origines, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela inclut la diversité au sein des espèces, entre les espèces et des écosystèmes.
Capacité	Le potentiel ou l'aptitude à détenir, entreposer ou accueillir (GSTC-D C6/D2).
Capacité (2)	La capacité ou la facilité d'agir (GSTC-D A5).
Captif	Confiné; maintenu dans les limites.
Gaz carbonique	Un gaz à effet de serre produit par la respiration et la décomposition des substances organiques. La combustion de carburants fossiles est principalement responsable de l'augmentation des concentrations atmosphériques de ce gaz.
Empreinte carbone	Quantité totale de gaz à effet de serre produite pour soutenir directement et indirectement les activités humaines, généralement exprimée en tonnes équivalentes de dioxyde de carbone (CO2).
Neutre en carbone	Atteindre des émissions nettes de carbone nulles en équilibrant une quantité mesurée de carbone libéré avec une quantité équivalente séquestrée ou compensée ou en achetant suffisamment de crédits carbones pour combler la différence.
Attestation	Évaluation volontaire par un tiers, par le biais d'un audit, d'une entreprise touristique pour vérifier sa conformité à une norme.
Enfant	Jeune être humain, garçon ou fille; personne n'ayant pas atteint l'âge de discernement.
Travail des enfants	Un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique et mental. Il fait référence à un travail qui est mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et préjudiciable aux enfants; et interfère avec leur scolarité en les privant de la possibilité d'aller à l'école; les obliger à quitter l'école prématurément; ou les obliger à tenter de combiner la fréquentation scolaire avec un travail excessivement long et pénible.
Changement climatique	Le changement climatique fait référence à une variation statistiquement significative soit de l'état moyen du climat, soit de sa variabilité, persistant pendant une période prolongée (généralement des décennies ou plus). Le changement climatique peut être dû à des processus internes naturels ou à des forces externes, ou encore à des changements anthropiques persistants dans la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des terres.

TERME	DÉFINITION
Adaptation au changement climatique	Anticiper les effets néfastes du changement climatique et prendre les mesures appropriées pour prévenir ou minimiser les dommages qu'ils peuvent causer, ou profiter des opportunités qui peuvent se présenter.
Atténuation du changement climatique	Actions visant à limiter l'ampleur ou le rythme du changement climatique à long terme et ses effets associés. L'atténuation du changement climatique implique généralement des réductions des émissions humaines (anthropiques) de gaz à effet de serre (GES).
Neutre pour le climat	Le concept de réduction ou de compensation des gaz à effet de serre produits par toute entité (individu, entreprise, pays, etc.) de manière à créer un effet « neutre » sur le réchauffement climatique pour cette entité.
Compensations de CO2	Une compensation carbone est une réduction des émissions de dioxyde de carbone ou de gaz à effet de serre réalisée afin de compenser ou d'atténuer les effets d'une une émission réalisée ailleurs.
Code de conduite	Un ensemble de règles qui guident ce qui est ou non un comportement acceptable ou attendu dans une situation donnée.
Code de pratique	Ensemble de lignes directrices et/ou de réglementations à suivre par les membres d'une certaine profession, métier, occupation, organisation, etc.; n'a normalement pas force de loi.
Collaboration	L'acte de travailler avec d'autres personnes ou organisations pour créer ou réaliser quelque chose.
Droits communaux	Droits détenus en commun par les membres d'une communauté.
Consentement de la communauté	Souvent annoté sous le nom de consentement libre, préalable et éclairé, le consentement de la communauté indique l'approbation de toute incursion ou développement extérieur sur les terres ou les pratiques communautaires. Le consentement ne nécessite pas l'unanimité de tous les membres d'une communauté. Le consentement doit plutôt être déterminé conformément au droit et aux pratiques coutumières, ou d'une autre manière convenue par la communauté.
Conformité	Conformité aux exigences officielles.
Concession	Une concession de terre ou de propriété notamment par un gouvernement en échange de services ou pour un usage particulier; le droit d'entreprendre et de tirer profit d'une activité spécifiée.
Congestion	Une situation dans laquelle il y a trop de circulation et où les déplacements sont difficiles.
Conservation	Gestion planifiée d'une ressource naturelle pour empêcher son exploitation, sa destruction ou sa négligence.
Gestion de la conservation	La gestion de la conservation est une intervention planifiée visant à maintenir une espèce ou un habitat dans un état favorable.

TERME	DÉFINITION
Amélioration continue	Un effort continu pour apporter des améliorations progressives aux produits, services ou processus au fil du temps. Les processus sont constamment audités et modifiés en fonction de leur rendement, de leur efficacité et de leur durabilité.
Gestion de crise	Application de stratégies conçues pour aider une organisation à faire face à un événement négatif soudain et important.
Critère	Une norme, une règle ou un test sur lequel un jugement ou une décision peut être rendu.
Culturel	Qui concerne ou se rapporte à un groupe particulier de personnes et à leurs habitudes, croyances, traditions, etc.
Objet culturel	Tout objet fabriqué, utilisé ou modifié par des humains qui exprime les caractéristiques particulières d'un ou de plusieurs peuples, notamment leur mode de vie, leurs croyances spirituelles ou un sens collectif de l'histoire.
Biens culturels	Des atouts hérités que les gens identifient et valorisent comme reflet et expression de l'évolution de leurs connaissances, croyances et traditions. Les biens culturels peuvent être matériels ou immatériels.
Héritage culturel	Le patrimoine culturel est l'héritage d'artefacts physiques et d'attributs immatériels d'un groupe ou d'une société qui sont hérités des générations passées, maintenus dans le présent et transmis aux générations futures.
Paysage culturel	Paysages, quelle que soit leur échelle, qui ont été affectés, influencés ou façonnés par l'implication humaine.
Culturellement approprié	Respecter et accepter la différence culturelle.
Sites culturellement ou historiquement sensibles	Sites qui, en raison de leur importance culturelle ou historique, nécessitent du tact, du soin ou de la prudence dans leur traitement.
Impact cumulatif	L'impact d'une série d'événements ou d'actions répétés ou différents qui peuvent être supérieurs à la somme de leurs impacts individuels.
Satisfaction du client	Une mesure de la manière dont les produits et services fournis par une entreprise répondent ou dépassent les attentes des clients.
Travail décent	Le travail décent implique des opportunités de travail productif et générant un revenu équitable, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'intégration sociale, la liberté pour les gens d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie et l'égalité de chances et de traitement pour toutes les femmes et tous les hommes.
Destination	Une destination est une zone géographique constituée de tous les services et infrastructures nécessaires au séjour d'un segment touristique ou touristique spécifique. Les destinations sont les unités compétitives du tourisme entrant.

TERME	DÉFINITION
Organisation de gestion des destinations	Organisme responsable de la mise en œuvre des politiques touristiques stratégiques, du développement de produits et de la gestion coordonnée de tous les éléments qui composent une destination (hébergement, attraits, accès, marketing, ressources humaines, image). La forme et la structure d'une OGD peuvent varier en fonction du contexte dans lequel elle opère.
Contribution économique directe	Les effets directs des dépenses initiales qui créent une activité supplémentaire dans l'économie locale
Discrimination	Inégalité de traitement des personnes pour des motifs qui ne sont pas justifiables en droit.
Avantage économique	Tout avantage pouvant être quantifié en termes d'argent généré, tel que le revenu net, les recettes, etc. Il peut également s'agir d'argent économisé lorsqu'il est question d'une politique de réduction des coûts.
Écosystème	Tous les êtres vivants dans une zone et la manière dont ils affectent les uns les autres et l'environnement.
Plan d'intervention d'urgence	Un ensemble de procédures écrites pour faire face aux urgences qui minimisent l'impact de l'événement et facilitent la récupération après l'événement.
Certification environnementale	Moyen par lequel un produit, un processus, une entreprise ou un service est publiquement identifié comme ayant été certifié ou vérifié conformément à une norme environnementale.
L'évaluation de l'impact environnemental	L'évaluation de l'impact environnemental (EIE) est un outil utilisé pour identifier les impacts environnementaux, sociaux et économiques d'un projet avant la prise de décision. Il vise à prédire les impacts environnementaux à un stade précoce de la planification et de la conception du projet, à trouver des voies et moyens pour réduire les impacts négatifs, à façonner les projets en fonction de l'environnement local et à présenter les prévisions et les options aux décideurs.
Écologiquement durable	Un facteur ou une pratique est écologiquement durable s'il contribue à la qualité de l'environnement sur le long terme. Il s'agit d'un rythme auquel la récolte des ressources renouvelables, la création de pollution ou l'épuisement des ressources non renouvelables peuvent se poursuivre indéfiniment sans nuire à l'environnement.
Équitable	Traiter de manière juste et équitable avec toutes les personnes concernées.
Établi	Accepté ou respecté parce qu'il existe depuis longtemps.
Exploitation	Le fait de traiter injustement les gens afin de bénéficier de leurs efforts ou de leur travail.

TERME	DÉFINITION
Une compensation juste et équitable	Indemnisation immobilière qui place le propriétaire dans la même situation qu'avant la prise de propriété. Une juste compensation correspond généralement à la juste valeur marchande des biens pris.
Commerce équitable	Le commerce équitable est fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, et vise à une plus grande équité dans le commerce international. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, en particulier dans les pays du Sud. Les normes du « commerce équitable » comprennent des exigences sociales, économiques et environnementales minimales que les producteurs doivent respecter pour être certifiés.
Consentement libre, préalable et éclairé	Il s'agit d'un droit spécifique des peuples autochtones, reconnu dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), qui leur permet de donner ou de refuser leur consentement à un projet susceptible de les concerner ou d'affecter leurs territoires. L'UNDRIP donne une signification spécifique aux termes "libre", "préalable", "informé" et "consentement".
Faune en liberté	Espèces animales non domestiquées qui vivent à l'état sauvage dans une zone.
La gastronomie	Coutumes ou style culinaire.
Émissions de GES	Mesure associée à un ensemble spécifique de gaz liés aux activités humaines qui modifient l'équilibre énergétique de la Terre et donc son climat. Les gaz à effet de serre (GES) comprennent la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux. L'application du potentiel de réchauffement planétaire (PRP) de chaque GES permet de traduire toutes ces émissions en une unité commune, l'équivalent en dioxyde de carbone (CO_2e), qui permet de comparer et de relier toutes les émissions de GES et peut être déclarée en tant que quantité combinée unique.
Critères mondiaux du tourisme durable	Les critères du Conseil mondial du tourisme durable (CMTD) servent de normes mondiales pour la durabilité des voyages et du tourisme. Les critères du GSTC sont utilisés pour l'éducation et la sensibilisation, l'élaboration de politiques et comme base de certification. Les critères représentent le minimum, et non le maximum, que les entreprises, les gouvernements et les destinations doivent atteindre pour s'approcher de la durabilité sociale, environnementale, culturelle et économique.
Gaz à effet de serre	Gaz atmosphériques qui contribuent à l'effet de serre et entretiennent la vie sur terre. L'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère modifie l'habitat dans lequel l'humain a évolué pour prospérer ; il s'agit d'un processus appelé réchauffement de la planète ou changement climatique. Les gaz à effet de serre comprennent le dioxyde de carbone, la vapeur d'eau, l'oxyde nitreux, l'ozone, le méthane et les CFC.
Eau grise	Eaux de pluie collectées et eaux usées générées par les processus ménagers, tels que la vaisselle, la lessive et le bain.
Accrédité GSTC-I	Approuvé par le GSTC en tant qu'organisme de certification compétent pour certifier les organisations selon une norme reconnue par le GSTC.
GSTC-I reconnu	S'applique à une norme de tourisme durable qui a été jugée équivalente aux critères GSTC-I/D pour le tourisme durable.

TERME	DÉFINITION
Habitat	Unité géographique ou voie aérienne terrestre, d'eau douce ou marine qui soutient des assemblages d'organismes vivants et leurs interactions avec l'environnement non vivant.
Harcèlement	Comportement indésirable jugé offensant par le destinataire.
Produits dangereux	Substances chimiques pouvant constituer une menace pour l'environnement et la santé humaine.
Récolte	L'activité de cueillette ou de collecte de plantes, d'animaux ou de poissons pour manger ou pour tout autre usage humain.
Danger	Une source potentielle de préjudice ou d'effet néfaste sur une ou plusieurs personnes.
Valeur élevée de la biodiversité	Concentration de diversité biologique, comprenant des espèces endémiques et des espèces rares, menacées ou en voie de disparition, qui est significative au niveau mondial, régional ou national.
Importance historique	La signification est définie comme l'importance d'un bien pour l'histoire, l'architecture, l'archéologie, l'ingénierie ou la culture d'une communauté, d'un État ou d'une nation. L'importance peut être basée sur une association avec des événements historiques; association avec une personne importante; caractéristiques physiques distinctives de conception, de construction ou de forme; et le potentiel de fournir des informations importantes.
Droits humains	Les droits de la personne sont les droits et libertés fondamentaux dont tous les êtres humains devraient être garantis. Ils sont universels, s'appliquent également à tous et reposent sur le principe de dignité de chaque être humain. Ils sont développés dans les trente articles de la Déclaration universelle des droits de la personne (1948).
Traite des êtres humains	Le recrutement, l'hébergement ou le transport de personnes dans une situation d'exploitation par le recours à la violence, à la tromperie ou à la coercition et au travail forcé.
Impact	La contribution d'une action ou d'une intervention à un résultat ou à un changement dans les conditions sociales, économiques ou environnementales. La contribution peut être intentionnelle ou non, positive ou négative, à long terme ou à court terme.
Indicateur	Facteur ou variable quantitatif ou qualitatif qui fournit un moyen simple et fiable de mesurer l'atteinte des résultats, de refléter les changements liés à un système de normes ou d'aider à évaluer la performance d'une organisation.
Communautés autochtones	Peuples tribaux des pays indépendants dont les conditions sociales, culturelles et économiques les distinguent des autres sections de la communauté nationale et dont le statut est réglementé en tout ou en partie par leurs propres coutumes ou traditions ou par des lois ou réglementations spéciales.

TERME	DÉFINITION
Populations indigènes	On considère généralement que les groupes culturels et leurs descendants qui ont une continuité historique ou une association avec une région donnée, ou des parties d'une région, et qui habitent actuellement ou ont habité la région avant sa colonisation ou son annexion, ou aux côtés d'autres groupes culturels pendant la formation d'un État-nation, ou indépendamment ou largement isolés de l'influence de la gouvernance revendiquée par un État-nation, et qui ont en outre maintenu, au moins en partie, leurs caractéristiques linguistiques, culturelles et sociales/organisationnelles distinctes, et ce faisant restent différenciés dans une certaine mesure des populations environnantes et de la culture dominante de l'État-nation. Comprend également les personnes qui s'identifient elles-mêmes comme autochtones et celles qui sont reconnues comme telles par d'autres groupes.
Droits autochtones	Les droits individuels et collectifs des peuples autochtones de maintenir et de renforcer leurs propres institutions, cultures et traditions, et de poursuivre leur développement conformément à leurs propres besoins et aspirations. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones interdit la discrimination à l'égard des peuples autochtones et fait la promotion de leur participation pleine et effective à toutes les questions qui les concernent.
Contribution économique indirecte	Effets multiplicateurs résultant des dépenses auprès des fournisseurs par secteur ou industrie.
Infrastructure	Construction nécessaire pour soutenir le bon fonctionnement ou le développement économique d'une zone, y compris les routes, les lignes ferroviaires, les ports, les pistes d'aéroport, l'eau, l'électricité, d'autres sources d'alimentation électrique, les systèmes d'évacuation des eaux usées et d'autres services publics.
Patrimoine immatériel	Traditions ou expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, telles que les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, les rituels, les événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et savoir-faire pour produire des objets artisanaux traditionnels.
Intégrité	La qualité d'être entier et complet. L'intégrité écologique est définie comme le plein potentiel des facteurs biotiques et abiotiques indigènes et des processus naturels, fonctionnant dans des communautés, des habitats et des paysages durables.
Propriété intellectuelle	La propriété intellectuelle (PI) désigne les créations de la pensée, telles que les inventions, les œuvres littéraires et artistiques, les dessins et modèles, ainsi que les symboles, noms et images utilisés dans le commerce. La propriété intellectuelle est protégée par la loi. Des considérations particulières s'appliquent aux communautés autochtones et locales en ce qui concerne la protection, la promotion et la préservation des connaissances traditionnelles, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques.
Interprétation	Processus éducatif destiné à stimuler et à faciliter la compréhension d'un lieu par les gens, afin de développer une empathie envers la conservation, le patrimoine, la culture et le paysage, révélant aux visiteurs l'importance et la signification des phénomènes naturels et culturels, généralement dans le but de fournir une expérience satisfaisante. expérience d'apprentissage et encouragement d'un comportement plus durable

TERME	DÉFINITION
Les espèces envahissantes	Espèce qui a été introduite dans un environnement où elle est non indigène ou étrangère, et dont l'introduction provoque des dommages environnementaux ou économiques ou nuit à la santé humaine.
Inventaire	Une liste détaillée des actifs courants; un inventaire des ressources naturelles à un moment donné.
Liste rouge de l'UICN	Un recueil d'informations sur la taxonomie, l'état de conservation et la répartition des plantes, des champignons et des espèces animales qui ont été évalués à l'échelle mondiale à l'aide des catégories et critères de la Liste rouge de l'UICN. Ce système est conçu pour déterminer le risque relatif d'extinction, et l'objectif principal de la Liste Rouge de l'UICN est de cataloguer et de mettre en évidence les plantes et les animaux qui sont confrontés à un risque plus élevé d'extinction au niveau mondial.
Compromettre	S'exposer à un danger ou à un risque.
Ressources clés	Les atouts (ressources matérielles et sociales) et les activités nécessaires à un moyen de vie.
Droits du travail	Les droits du travail ou droits des travailleurs sont un groupe de droits légaux et de droits humains revendiqués liés aux relations de travail entre les travailleurs et leurs employeurs, généralement obtenus en vertu du droit du travail et de l'emploi. Depuis 1919, l'Organisation internationale du Travail maintient et développe un système de normes internationales du travail visant à promouvoir les possibilités pour les femmes et les hommes d'obtenir un travail décent et productif, dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité.
LGBT	Acronyme signifiant lesbienne, gay, bisexuel, transgenre ou queer. Terme générique à utiliser pour étiqueter des sujets relatifs à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.
Licence	Autorisation légale accordée à un individu, une entreprise ou une organisation pour faire quelque chose. La licence confère un droit que la personne ou l'entreprise ne possédait pas auparavant et constitue un accord juridique qui peut contenir des restrictions quant à la manière dont la licence est utilisée.
Pollution par la lumière	L'utilisation excessive, mal orientée ou invasive de l'éclairage artificiel extérieur.
Moyens de subsistance	Un moyen de subsistance comprend les capacités, les actifs (y compris les ressources matérielles et sociales) et les activités nécessaires à un moyen de vie.
Culture vivante	La culture vivante, ou patrimoine culturel immatériel, fait référence aux pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire transmis de génération en génération. Ce patrimoine confère aux communautés un sentiment d'identité et est continuellement recréé en réponse à leur environnement.
Organisme vivant	Tout système vivant (tel qu'un animal, une plante, un champignon ou un micro-organisme).

TERME	DÉFINITION
Salaire décent	Rémunération reçue pour une semaine normale de travail par un travailleur dans un endroit particulier, suffisante pour assurer un niveau de vie décent au travailleur et à sa famille. Éléments d'un niveau de vie décent, notamment la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement et d'autres besoins essentiels, y compris la préparation aux événements imprévus.
Locale	La zone et immédiatement autour de la destination ou du lieu des opérations commerciales. La taille de la zone peut varier en fonction de la géographie physique, de la densité et de la répartition de la population.
Communauté locale	Ensemble de personnes vivant à proximité immédiate d'une destination ou d'une entreprise touristique et potentiellement affectées socialement, économiquement ou écologiquement par sa présence ou son exploitation.
Particularité locale	L'essence de ce qui rend un lieu spécial: la somme du paysage, de la faune, de l'archéologie, de l'histoire, des traditions, des bâtiments et de l'artisanat – tout ce qui rend un endroit vraiment unique.
Minorités locales	Un groupe social ou une catégorie de personnes originaires d'une zone spécifiée en relation avec la destination ou l'entreprise touristique (voir la définition de « local ») qui diffèrent d'une manière ou d'une autre du groupe plus large du pays ou de la région. Fait souvent référence à des groupes qui souffrent de disparités de pouvoir ou de traitement inégal sur la base de cette identité ou à des situations dans lesquelles ces groupes constituent des minorités numériques par rapport aux majorités culturelles ou ethniques dominantes.
Résidents locaux	Personnes vivant à proximité immédiate d'une destination ou d'une entreprise touristique et potentiellement affectées socialement, économiquement ou écologiquement par sa présence ou son exploitation.
Fournisseur local	Un individu ou une entreprise d'une zone spécifiée en relation avec une entreprise touristique (voir la définition de « local ») qui fournit un bien ou un service à l'entreprise touristique.
Adapté localement	Correspondant aux normes socio-culturelles et écologiques d'une zone particulière, notamment en ce qui concerne la prévention des dommages à l'esthétique, aux coutumes ou à la biodiversité locales.
Transport à faible impact	Un système de transport qui utilise moins de combustibles fossiles, ce qui peut impliquer une combinaison de passage des transports privés aux transports publics; réduire le nombre total de déplacements; la consommation de carburant; et les carburants alternatifs (y compris la puissance musculaire).
Gestion	L'organisation et la coordination des activités afin d'atteindre les objectifs définis.
Poste de direction	Un poste au sein d'une entreprise responsable d'une ou plusieurs des activités suivantes: planifier, diriger et superviser les opérations et la santé financière d'une entreprise ou d'une unité opérationnelle au sein d'une organisation; superviser et diriger le travail d'un groupe de personnes;

TERME	DÉFINITION
	planifier et maintenir des systèmes de travail, des procédures et des politiques qui permettent et encouragent la performance optimale des personnes et des autres ressources.
Maximiser	Pour tirer le meilleur parti de; augmenter jusqu'à un niveau maximum.
Minimiser	Réduire; à garder au minimum.
L'esclavage moderne	Comprend l'esclavage, la servitude, le travail forcé et obligatoire et la traite des êtres humains. Les facteurs communs sont que la victime est, ou a l'intention d'être, utilisée ou exploitée pour le profit (généralement financier) de quelqu'un d'autre, sans respect de ses droits humains.
Collecte multi-flux	Le processus de séparation des matières recyclables par type de matériau avant la collecte.
Espèces indigènes	Plantes, animaux ou autres organismes vivants trouvés ou connus pour avoir été trouvés dans le cadre des écosystèmes naturels locaux.
Espace naturel	Une zone avec une association caractéristique de faune et d'éléments naturels. Chaque zone naturelle possède une identité unique résultant de l'interaction de la faune, du relief, de la géologie, de l'utilisation des terres et de l'impact humain.
Actifs naturels	Actifs de l'environnement naturel, y compris les actifs biologiques et physiques.
Héritage naturel	Éléments naturels constitués de formations physiques et biologiques ou de groupes de telles formations, qui présentent une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique; les formations géologiques et physiographiques et les zones précisément délimitées qui constituent l'habitat d'espèces animales et végétales menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation; sites naturels ou zones naturelles précisément délimitées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle.
Communautés avoisinantes	Une communauté située immédiatement à côté ou relativement proche d'une entreprise touristique ou des zones dans lesquelles l'entreprise touristique opère.
Pollution du bruit	Tout bruit dérangeant ou indésirable qui interfère ou nuit aux humains ou à la faune.
Non invasif	N'ayant aucune tendance à se propager à un degré susceptible de causer des dommages à l'environnement, à l'économie humaine ou à la santé humaine. Certaines espèces indigènes peuvent être envahissantes.
Compensation	Une fois les émissions de GES calculées et réduites dans la mesure du possible, un certain nombre de programmes existent pour compenser ce qui ne peut pas être réduit, par l'achat de réductions d'émissions certifiées. Les compensations sont des crédits pour les réductions d'émissions de gaz à effet de serre réalisées à un autre endroit, comme un parc éolien ou un projet de cuisinière propre, et chaque crédit représente une tonne d'émissions évitées ou capturées.

TERME	DÉFINITION
Pesticide	Toute substance ou mélange de substances utilisé pour prévenir, détruire ou contrôler les parasites indésirables – insectes nuisibles, petits animaux, plantes sauvages et autres organismes indésirables, y compris les vecteurs de maladies humaines ou animales. Les pesticides sont utilisés en raison de leurs propriétés toxiques envers les espèces cibles, mais peuvent également nuire aux espèces non ciblées. Le mode d'action qui en fait des pesticides efficaces les rend également dangereux pour l'humain et/ou l'environnement, souvent de manière subtile. Il est important de comprendre les risques associés et de limiter l'utilisation de ces substances aux situations nécessaires et de limiter les dommages potentiels à la santé humaine et à l'environnement.
Directives de planification	Conseils sur le développement dans ou affectant une zone spécifiée, destinés principalement aux planificateurs, promoteurs, constructeurs et propriétaires.
Pollution	Présence de matière (gaz, liquide, solide) ou d'énergie (chaleur, bruit, rayonnement) dont la nature, l'emplacement ou la quantité modifie directement ou indirectement les caractéristiques ou les processus de toute partie de l'environnement et provoque (ou est susceptible de provoquer) dommages à la condition, à la santé, à la sécurité ou au bien-être des animaux, des humains, des plantes ou des biens.
Viabilité de la population	La capacité d'une population ou d'une sous-population d'une espèce à persister dans une zone.
Liste des fournisseurs privilégiés	Une liste complète des entreprises et des organisations qui fournissent des biens et des fournitures au secteur touristique.
Promotion	Action visant à faire connaître quelque chose ou quelque part afin d'en augmenter les ventes ou la popularité.
Matériel promotionnel	Tout matériel promotionnel, marketing ou publicitaire (y compris les sites Web) produit ou distribué par ou au nom de l'entreprise touristique en relation avec ses produits ou activités, ou qui fait autrement référence à, exprime ou implique un lien avec l'entreprise touristique.
Bien géré	Administré de manière à éliminer ou à minimiser les risques afin d'éviter tout dommage ou destruction interne et externe.
Zones protégées	Un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par des moyens légaux ou d'autres moyens efficaces, pour assurer la conservation à long terme de la nature avec les services des écosystèmes et les valeurs culturelles qui y sont associés.
Participation du public	Un processus qui implique directement le public dans la prise de décision et prend pleinement en compte la contribution du public à la prise de cette décision.
Politique d'achat	Système et procédures documentés pour l'acquisition de biens et de services, y compris les règles et directives, les politiques d'approvisionnement et les fournisseurs privilégiés ou approuvés.
Qualité	Le degré de valeur ou d'excellence d'un produit ou d'un service; peut parfois faire référence à un niveau élevé de valeur ou d'excellence.

TERME	DÉFINITION
Système de recyclage	Système permettant de collecter et de traiter les déchets qui autrement seraient jetés et de les transformer en nouveaux produits et services.
Régulièrement	Avec une fréquence de routine.
Réglementé	Sous le contrôle de la loi ou de l'autorité constituée.
Réhabiliter	Processus consistant à remettre quelque chose dans son état d'origine.
Énergie renouvelable	L'énergie renouvelable provient de processus naturels qui se renouvellent constamment. Sous ses différentes formes, elle provient directement ou indirectement du soleil, ou de la chaleur générée au plus profond de la terre. La définition inclut l'énergie produite à partir des ressources solaires, éoliennes, de la biomasse, géothermiques, hydroélectriques et océaniques, ainsi que les biocarburants et l'hydrogène dérivés de ressources renouvelables.
Reproduction	Le fait de faire ou de refaire quelque chose exactement de la même manière.
Réinstallation	Le processus consistant à déplacer des personnes vers un autre endroit où vivre, car elles ne sont plus autorisées à rester dans la zone où elles vivaient auparavant.
Respect	Faire preuve de considération et de déférence envers les actions, les croyances ou l'existence d'une autre personne ou chose.
Restauration	La restauration est le processus écologique qui consiste à redonner à un site un paysage et un habitat naturels, sûrs pour l'humain, la faune et la flore, à la suite d'une forme de dégradation ou de destruction écologique.
Gestion des risques	L'identification, l'analyse, l'évaluation, le contrôle et l'évitement, la minimisation ou l'élimination des risques inacceptables.
Réduction de risque	Aborder un ensemble de risques afin de réduire soit la probabilité de leur survenance, soit les conséquences de leur survenance, ou les deux.
Ruissellement	L'eau s'écoule sur la surface du sol jusqu'au système de drainage ou directement vers le cours d'eau. Cela se produit si le sol est imperméable, saturé ou si les précipitations sont particulièrement intenses.
Sensibilité	Degré auquel un site peut être facilement affecté ou modifié par des influences extérieures.
Exploitation sexuelle	L'exploitation sexuelle est l'abus sexuel d'hommes et de femmes de tous âges par le biais de l'échange de relations sexuelles ou d'actes sexuels contre de la drogue, de la nourriture, un abri, une protection, d'autres éléments de base de la vie et/ou de l'argent.
Significatif	D'un montant sensiblement ou mesurable; ayant ou susceptible d'exercer une influence ou un effet.

TERME	DÉFINITION
Article à usage unique	Un produit ou un emballage destiné à être jeté après une seule utilisation.
Contaminants du sol	Les contaminants du sol sont des produits chimiques, des nutriments ou des éléments qui sont plus que normalement ou naturellement concentrés dans le sol en raison de l'action humaine. Les solvants, les pesticides et les produits pétroliers sont des contaminants localisés présents dans une petite zone géographique, provenant par exemple d'une fuite dans un réservoir de conservation de carburant.
Plan de gestion des déchets solides	Une stratégie visant à réduire la quantité de déchets solides envoyés en décharge, en réduisant les sources de déchets et en réutilisant ou en recyclant autant que possible le reste. En tant que plan de gestion, il doit comporter des buts et des objectifs concrets, ainsi que des indicateurs de performance.
Besoins spéciaux	Les besoins individuels d'une personne ayant un handicap mental, émotionnel ou physique.
Espèces	Classe d'animaux, de plantes ou d'autres organismes dont les membres possèdent les mêmes caractéristiques principales et sont capables de se reproduire entre eux.
Partie prenante	Individu ou groupe qui a un intérêt dans toute décision ou activité d'une organisation.
Standard	Document qui fournit, pour un usage courant et répété, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques relatives à des produits ou à des procédés et méthodes de production associés.
Chaîne d'approvisionnement	Les nombreuses composantes, y compris l'hébergement, les transports et les excursions, mais aussi les bars et restaurants, l'artisanat, la production alimentaire, l'élimination des déchets et les infrastructures qui soutiennent le tourisme dans les destinations.
Durabilité	Utiliser les ressources d'une manière respectueuse de l'environnement, socialement juste et économiquement viable, de sorte qu'en répondant aux besoins des utilisateurs actuels, la possibilité de leur utilisation par les générations futures ne soit pas compromise.
Système de gestion de la durabilité	Un système de gestion (ensemble d'éléments interdépendants) pour établir une politique de durabilité ainsi que des objectifs et des processus pour atteindre ces objectifs.
Stratégie de destination durable	Une stratégie de destination durable est un plan d'action, basé sur la consultation et l'engagement des parties prenantes, qui définit la vision, les objectifs et l'orientation convenus pour le tourisme durable dans une destination et conçu pour être utilisé comme base pour identifier les actions de gestion de la destination.
Investissement durable	Une approche d'investissement qui prend en compte le bien social et environnemental ainsi que le rendement financier.

TERME	DÉFINITION
Matériaux durables	Les matériaux durables offrent des avantages environnementaux, sociaux et économiques tout en protégeant la santé publique et l'environnement tout au long de leur cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à leur élimination finale.
Pratiques durables	Des pratiques durables sont employées afin d'éliminer les impacts environnementaux négatifs lors de la conception, de la construction, de la restauration ou de la démolition d'un bâtiment ou d'une structure. Les exemples incluent l'intégration de l'efficacité énergétique, la minimisation de l'empreinte carbone tout au long du cycle de vie d'une structure, l'utilisation de la lumière naturelle et de matériaux à faible impact et la connexion des utilisateurs avec l'environnement naturel.
Tourisme durable	Le tourisme durable prend pleinement en compte ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, de l'industrie, de l'environnement et des communautés d'accueil. Le tourisme durable devrait utiliser de manière optimale les ressources environnementales qui constituent un élément clé du développement touristique, en maintenant les processus écologiques essentiels et en contribuant à conserver le patrimoine naturel et la biodiversité; respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil, conserver leur patrimoine culturel bâti et vivant et leurs valeurs traditionnelles, et contribuer à la compréhension et à la tolérance inter-culturelles; garantir des opérations économiques viables à long terme, offrant des avantages socio-économiques équitablement répartis à toutes les parties prenantes, notamment des emplois stables, des opportunités de revenus et des services sociaux aux communautés d'accueil, et contribuant à la réduction de la pauvreté.
Espèces menacées	Terme générique désignant toute espèce classée comme en danger critique d'extinction, en danger ou vulnérable par la Liste Rouge de l'UICN des espèces menacées.
Atouts touristiques	Une installation ou un élément de valeur pour son bénéfice ou son utilité pour l'expérience du visiteur.
Entreprises liées au tourisme	Entreprises fournissant une gamme de produits qui, ensemble, constituent l'expérience du visiteur. Ceux-ci peuvent inclure les transports, l'hébergement, la restauration, les ressources naturelles, les installations et services culturels, récréatifs, de divertissement et autres, tels que les magasins et les banques, les guides touristiques et autres voyagistes.
Tradition	Un modèle de pensée, d'action ou de comportement hérité, établi ou habituel.
Transparent	Libre de toute prétention ou tromperie.
Valeurs	Des normes stables et durables selon lesquelles les gens organisent leur vie et font leurs choix.
Vérification	Vérifier: prouver, montrer, découvrir ou déclarer que (quelque chose) est vrai ou correct.
Gestion des visiteurs	Gérer les mouvements des visiteurs et influencer leur comportement afin de protéger les valeurs et les attributs d'une destination ou d'un site et de contribuer à une expérience visiteur de haute qualité.

TERME	DÉFINITION
Eaux usées	Les eaux usées sont des eaux dont la qualité a été altérée par une influence anthropique. Les eaux usées peuvent provenir d'une combinaison d'activités domestiques, industrielles, commerciales ou agricoles, d'écoulements de surface ou d'eaux pluviales, ainsi que d'entrées ou d'infiltrations dans les égouts.
La qualité d'eau	Les caractéristiques physiques, chimiques, biologiques et esthétiques (apparence et odeur) de l'eau.
Risque lié à l'eau	Probabilité et gravité pour une entité de subir un événement néfaste lié à l'eau. L'Aqueduct Water Risk Atlas cartographie les scores agrégés de 12 indicateurs clés de l'eau dans 15 000 bassins versants à travers le monde. Le WWF propose également un filtre des risques liés à l'eau à l'adresse http://waterriskfilter.panda.org/. Le risque global lié à l'eau identifie les zones les plus exposées aux risques liés à l'eau. Il s'agit d'une mesure agrégée de tous les indicateurs sélectionnés dans les catégories Quantité physique, Qualité et Risque réglementaire et de réputation.
Gestion de l'eau	La gestion de l'eau consiste à prendre des mesures pour garantir que l'eau est gérée de manière durable en tant que ressource publique partagée. Elle peut être définie comme l'utilisation de l'eau qui est socialement équitable, durable sur le plan environnemental et économiquement bénéfique, réalisée grâce à un processus incluant les parties prenantes et impliquant des actions basées sur le site et le bassin versant.
Animal sauvage	Un membre de toute espèce animale connue pour être, ou avoir été autrefois, capable de vivre dans un état naturel et non domestiqué.
Faune	Des êtres vivants qui ne sont ni humains ni domestiqués.
Interaction avec la faune	Toute rencontre ou contact humain, intentionnel ou non, avec une espèce vivante animale ou végétale poussant dans son milieu naturel.

PACIFIC
SUSTAINABLE
TOURISM